

Décision

Générale

colonial

Décision n° 862 du 23 août 1948 :

n° 862

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 août 1948

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1948

Date du numéro

31 août 1948

TEXTE INTÉGRAL

Est résilié pour raisons de santé le contrat en date du 10 juillet 1947 engageant Mme Quintric en qualité d'infirmière-visiteuse. Une réquisition de passage en 2e classe pour Paris est accordée à Mme Quintric, infirmière-visiteuse contractuelle. Mme Quintric rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 17 août 1948 et voyagera en 2° classe aux frais du budget local (assimilation : 3e catégorie.) Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 7 du contrat susvisé, Mme Quintric aura droit à un dédommagement égal à deux mois de rémunération payables avant son départ de la colonie.